

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Sommaire :

- I. Généralités
 - II. La section de fonctionnement
 - III. La section d'investissement
 - IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation
- annexe : extrait du CGCT



I. Généralités

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2017. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante.

Le compte administratif 2017 a été voté le 04 avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. La section de fonctionnement

a) Définition

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (portage des repas, locations...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	50 262.53 €	Recettes des services	10 861.05 €
Dépenses de personnel	52 728.60 €	Impôts et taxes	126 961.38 €
Autres dépenses de gestion courante	40 853.16 €	Dotations et participations	53 066.32 €
Dépenses financières	502.06 €	Autres recettes de gestion courante	20 667.14 €
Atténuations de produit		Recettes exceptionnelles	2 892.33 €
Autres dépenses	530 €	Recettes financières	
Dépenses imprévues		Autres recettes	144 €
Total dépenses réelles	144 876.35 €	Total recettes réelles	214 592.22 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 628 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	146 504.35 €	Total général	214 592.22 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2017 :

- . Taxe d'habitation : 6.48 %
- . Taxe foncière sur le bâti : 8.83 %
- . Taxe foncière sur le non bâti : 50.21 %



III. La section d'investissement

a) Définition

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	11 030.78 €	FCTVA	12 649 €
Dépôt communal	94 120.04 €	Excédent de fonctionnement capitalisés	60 324.43 €
Travaux local chasseur	13 939.09 €	Taxe aménagement	5 281.65 €
Aire de jeu	13 033.94 €	subventions	43 722.97 €
Tondeuse auto-portée	12 000 €	Emprunt	
Mobilier bibliothèque	2 875.96 €	Autres recettes	1 775.40 €
Matériel informatique	1 308 €		
Acquisition maison de bourg	26 315.05 €		
Eclairage public	5 063.02 €		
Autres dépenses	2 954.46 €		
Total dépenses réelles	182 640.34 €	Total recettes réelles	123 853.45 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Produits (écritures d'ordre entre section)	1 628 €
Total général	182 640.34 €	Total général	125 381.45 €

c) Les principaux projets de l'année 2017 sont les suivants :

- Construction du dépôt communal
- Aménagement du local chasseur
- Création d'une aire de jeu
- Aménagement de la bibliothèque
- Acquisition d'une tondeuse auto-portée
- Eclairage public Les Vigneaux et La Tarine

d) Les subventions d'investissement perçues en 2017 :

- de l'Etat : DETR pour de la réfection de voirie (travaux effectués en 2015 et 2016)
- du Département : pour l'aménagement de la mairie (travaux effectués en 2015 et 2016)
- de l'agence de l'eau : pour la réhabilitation de la station d'épuration (travaux effectués en 2016)

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation



a) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 355.09 €

Produit des impositions directes/population : 231.30 €

Recettes réelles de fonctionnement / population : 525.96 €

b) Etat de la dette

ORGANISME PRETEUR	Date de signature du contrat	Date de fin	Montant emprunté	Taux	Type de taux	Périodicité remboursement	Capital restant dû au 31/12/2017
Caisse d'Epargne	30/07/2002	25/12/2017	80 000 €	5.15 %	Fixe	Trimestrielle	0.00 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Ceysnac, le 11 avril 2018

Le Maire, Jean-Yves REYNAUD

